

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 25 (1891)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Per.

85 686

Le Rambeau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Septembre 1891.*Ce journal paraît une fois par mois.*

*On s'abonne chez M^r le Prof. Fritz Tripel, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.*

LES VIEUX NOYERS

Monsieur le D^r Guillaume a publié il y a quelques années dans le Musée Neuchâtelois un long et intéressant article concernant les arbres d'agrément du canton.

Je ne sais si la statistique des arbres fruitiers de tout genre est faite, mais il me paraît utile de protester contre la manie trop répandue de jeter bas les beaux arbres qui font l'ornement de nos sites neuchâtelois.

Les noyers en particulier sont les victimes des vandales modernes. Je sais qu'il faut des crosses de jubilé, mais au moins que l'on replante, ceci comme memento au village de Pezeux : on y a détruit de ces grands arbres, le long de la route, l'année dernière.

À la Béroche, sur le chemin qui conduit de Cher-le-Bart à la gare de Gorgier-Saint-Aubin, à la Comba-Mare, il existait autrefois des noyers séculaires, plusieurs ont été abattus, mais le nombreux public qui a assisté cet été à la fête en faveur de l'Hospice a pu constater que la place est superbement ombragée, un bon point pour la commune de Gorgier.

Ces réflexions, je les ai faites depuis longtemps, mais l'intérêt que tout clubiste doit porter aux choses de la nature a été ravivé par la lecture d'une curieuse pièce de 1819 dont voici le contenu :

" Sur la représentation de la Compagnie des pasteurs, exposant que les demoiselles de requièrent le pasteur de Bôle de faire extirper les noyers du Verger de sa Cure, communiquant à la signe qu'elles possèdent au-dessus et qui est séparée par le chemin dit la Vi-de-l'Étra, du dit Verger, et ajoutant qu'elle n'a pas cru devoir acquiescer à cette réquisition, attendu 1^o que la loi de 1523 alléguée par les demoiselles requérantes est pour le moins douteuse. 2^o que les arbres dont il s'agit ayant plus d'un demi-siècle, ont une prescription en faveur de leur conservation, 3^o qu'il résulterait de l'application rigoureuse de la loi prétendue de 1523 la destruction presque totale des noyers ; ajoutant de plus avoir offert aux demoiselles de d'arracher les jeunes noyers voisins de leur possession et de ne pas remplacer les anciens lorsqu'ils viendront à périr ; priant enfin le Conseil en sa qualité de collateur de la Cure, d'intervenir dans le procès que les demoiselles de paraissent disposées à commencer à ce sujet ; où le rapport de Monsieur de Rougemont

Conseiller d'Etat et procureur général, et du sieur Matile archiviste, délibéré il a été dit : que le Conseil trouvant la Compagnie des Pasteurs très fondée dans sa demande, lui accordera s'il y a lieu l'intervention par elle sollicitée.

"Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel le 10 Février 1819."

Le Gouverneur.

(Signé) Chambrier.

Personne ne songera, j'espère, à remettre en vigueur la loi de 1523, qui, paraît-il, était funeste aux noyers, mais il serait bon qu'on appliquât à ces arbres, si utiles et si majestueux dans leur frondaison originale et puissante, la prescription cinquantenaire dont parle le Gouverneur Chambrier. La Compagnie des Pasteurs a bien mérité de la patrie en cette occurrence, et ces Messieurs, que le Chancelier de Montmolin traitait de loups dévorants, n'ont pas pris à la lettre le verset de la bible qui dit : "Tout arbre qui ne portera pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu."

Il est du devoir du Club de sauver les arbres en général, les blocs erratiques, et les noyers, à l'instar de nos ancêtres de 1819.

Neuchâtel, Août 1891.

Max Diacon.

MÉTAMORPHOSES DU CORETHRA PLUMICORNIS (*)

Nous recevons de notre jeune correspondant d'Interlaken, Théodore Delachaux, l'article suivant concernant un insecte dont la larve habite les profondeurs de nos lacs. Ces études de formes spéciales ont toujours un grand intérêt. En tout cas, la *Corethra plumicornis* fait aussi partie de notre faune neuchâteloise.

La Rédaction.

La figure 1 de notre planche représente la larve du *Corethra plumicornis*, espèce de diptère. Elle passait autrefois pour un infusoire supérieur, mais l'erreur a été reconnue. En l'observant dans un petit aquarium, nous avons assisté à son développement et à sa transformation en nymphe, puis en mouche. La larve, longue d'environ 1 centimètre et de l'épaisseur d'une petite aiguille à tricoter, est transparente, ce qui laisse bien voir ses organes intérieurs. Sa transformation en nymphe est assez curieuse : la figure 2 la représente vue de profil et la figure 3, vue de face, avec son bizarre aspect.

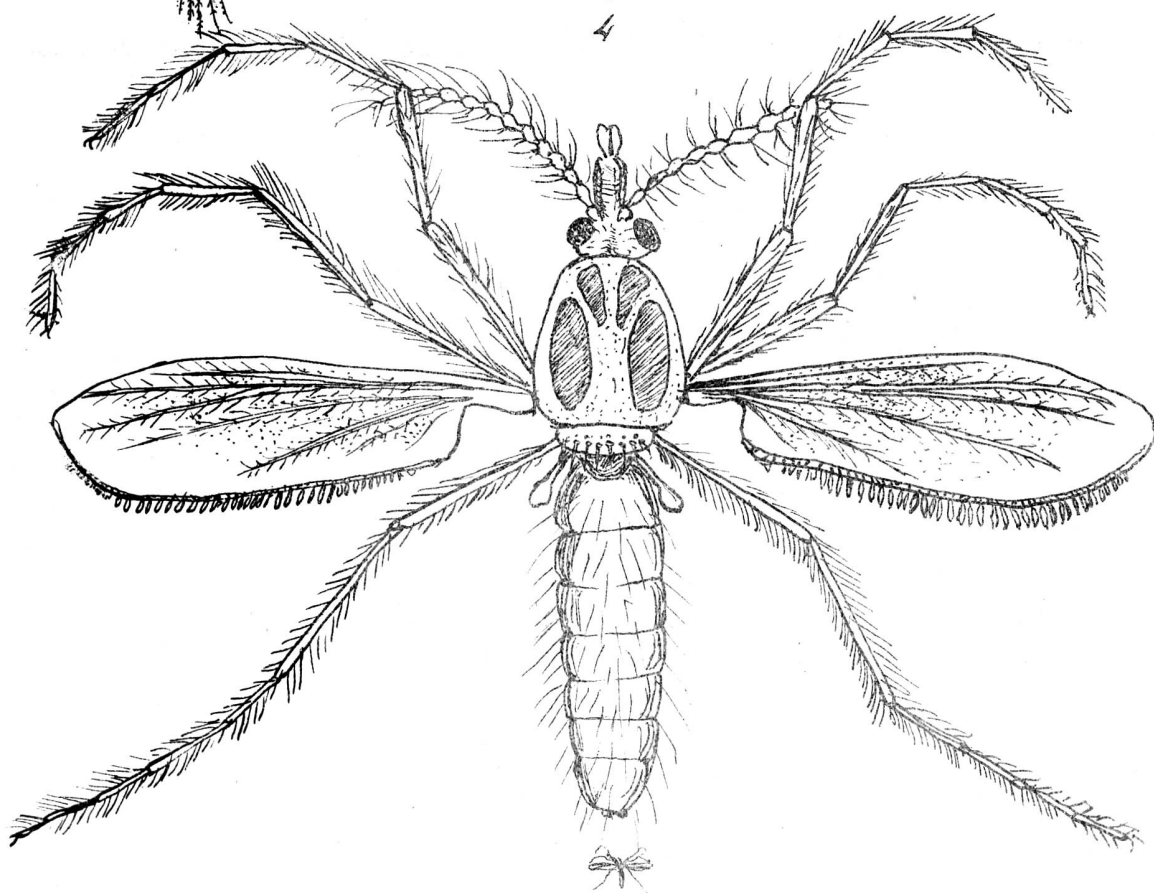
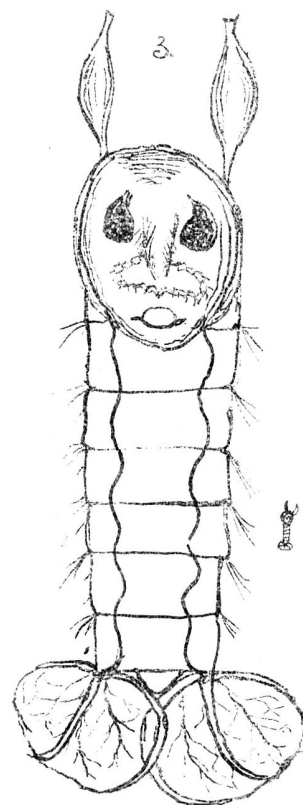
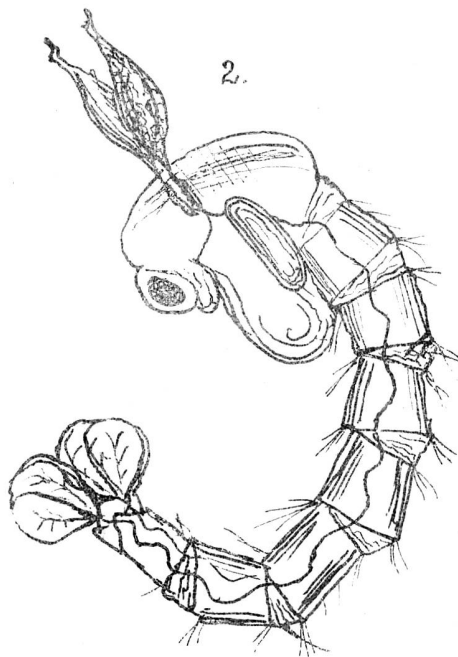
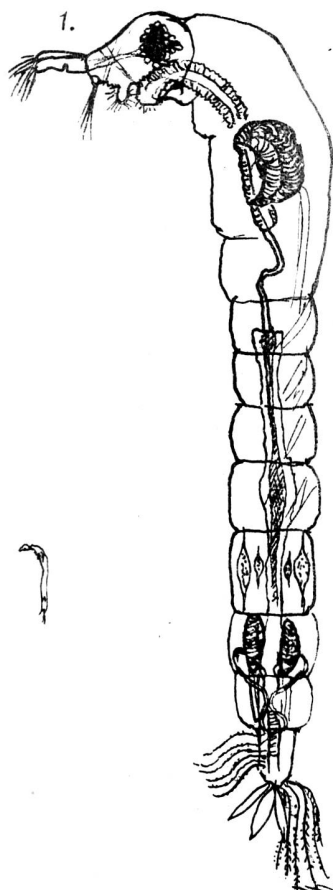
La larve et la nymphe du *Corethra* vivent dans nos lacs et nos marais, le plus souvent à une assez grande profondeur ; quoiqu'elle fasse partie de la faune pélagique, nous l'avons aussi trouvée dans les flaques d'eau des tourbières.

Enfin, la figure 4 représente la mouche qui en sort et dont la petitesse fait peu parler d'elle. (Sa grandeur naturelle est représentée à côté de chaque figure).

Interlaken, 23 Juillet 1891.

Théodore Delachaux, fils.

(*) Tiré du second volume de la Flore et Faune de nos eaux. - Recherches microscopiques faites et autographiées par Th. Delachaux fils, 1890-1891.



CHIEN ET CHAT

Il y a quelques années, me trouvant chez une parente qui habitait nos environs, je vis une belle chienne à manteau noir marbré de gris, qui paraissait fort affectionnée à un jeune chat. Ma cousine me raconta que celui-ci avait été apporté encore très petit, et que, privé de sa mère, il s'était mis à têter la chienne. Celle-ci n'avait pas eu de petits depuis deux ans et dès longtemps n'avait plus de lait; cependant elle le laissa faire. Ses premiers jours, elle parut souffrir; ses mamelles devinrent rouges et enflèrent; mais enfin, il lui revint du lait, et elle continua son rôle de nourrice jusqu'à ce que son compagnon fût élevé. Elle s'attacha tellement à lui qu'elle ne pouvait supporter de le voir s'éloigner; s'il s'en allait courir les champs, elle était inquiète et se mettait à sa recherche. Je me demandais si quelque chose de la nature noble et généreuse du chien ne se serait point communiqué à son nourrisson.

L'année suivante, je renouvelai ma visite. Dans l'intervalle, la chienne avait eu des petits; elle les avait soignés avec affection et dévouement, mais un nouveau petit chat ayant été apporté dans le même temps, elle lui témoigna toujours une prédilection marquée, et c'était auprès de lui qu'elle se couchait de préférence.

* *

Un de nos voisins avait un chat qui nous faisait de fréquentes visites. Un jour, il s'était endormi sur un coussin de canapé au-dessus duquel était suspendue une guitare. Ma mère, avec quelque malice, pensant l'effrayer, passa vivement sa main sur les cordes. Mais le plus surpris ne fut pas celui qu'on pense. Brusquement réveillé, le chat, au lieu de s'enfuir, leva la tête, dressa les oreilles, se mit sur ses pattes de derrière; des deux autres atteignit l'instrument et se mit à gratter le bois. N'obtenant pas l'effet attendu, il appuya sa patte gauche sur la table d'harmonie, avança l'autre jusqu'aux cordes et les tira avec ses griffes, obtenant ainsi des sons. Il continua ce jeu, au grand amusement des personnes présentes, aussi longtemps qu'on le laissa faire.

C'était le pendant, en action, de "L'Âne et la Flûte," et je me disais que, abstraction faite de la leçon donnée aux gens qui croient tout savoir, si un âne trouvait le moyen de tirer d'une flûte un son quelconque, pour un âne, ce ne serait pas si bête.

Ce même chat aperçut un jour les oiseaux que je nourrissais habituellement en hiver et qui, en toute saison, trouvaient à manger sur ma fenêtre. Aussitôt il s'élança contre eux, mais il fut arrêté par la vitre et les oiseaux s'envolèrent. Voyant qu'il devait renoncer à se régaler de ses protégés, il voulut au moins s'accorder le plaisir de les contempler, et il comprit que pour y réussir, il devait s'arranger de façon à voir sans être vu. Il venait chaque matin: si les rideaux étaient levés, il montait doucement sur une chaise placée près de la fenêtre, puis il avançait lentement la tête, jusqu'à ce qu'il pût apercevoir les oiseaux sans attirer leur attention, et demeurait là longtemps, sans faire un mouvement. Si les rideaux étaient baissés, prenant mille précautions pour ne pas les faire remuer, il grimpait sur la tablette de la fenêtre et cherchait une petite ouverture pour regarder dehors. Il restait ainsi des heures, grinçant des dents, mais immobile, aimant mieux endurer ce supplice de Tantale que de se priver de la vue des objets de sa convoitise. Ceux-ci mangeaient tranquillement, sans se douter que l'épaisseur du verre les séparait seule de leur mortel ennemi.

E. Huguenin.

